

Forfatter: Aage Friis, 1870-1949

Titel: Udrag fra BREV TIL: Quaade, George Joachim FRA: Frijs, Christian Emil Krag-Juel-Vind (1868-03-09)

Citation: Aage Friis, 1870-1949: "Det nordslesvigske Spørgsmaal, 1864-1879 - aktstykker og breve til belysning af den danske regerings politik (1. bind)", i *Det nordslesvigske Spørgsmaal, 1864-1879 - aktstykker og breve til belysning af den danske regerings politik (1. bind)*, Henrik Koppels Forlag, s. 795. Onlineudgave fra Danmarks Breve: <https://tekster.kb.dk/text/letters-001825006-001-shoot-idm140619125715152.pdf> (tilgået 02. maj 2024)

Anvendt udgave: Det nordslesvigske Spørgsmaal, 1864-1879 - aktstykker og breve til belysning af den danske regerings politik (1. bind)

Ophavsret: Materialet er fri af ophavsret. Du kan kopiere, ændre, distribuere eller fremføre værket, også til kommercielle formål, uden at bede om tilladelse. Husk altid at kreditere ophavsmanden.

[Læs Public Domain-erklæringen](#)

Je ne reprendrai pas ici l'examen des garanties que le gouvernement prussien a cru devoir nous demander, car je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà fait observer à ce sujet, et je crois que ces observations suffisent amplement à démontrer que l'adoption de ces garanties serait contraire au principe, reconnu d'ailleurs par le cabinet de Berlin aussi bien que par nous, qu'on doit exclure des engagements éventuels tous ceux qui seraient de nature à porter atteinte à la souveraineté du Roi, et à jeter dans nos relations futures le germe de regrettables complications. Pourrait-on en effet imaginer une anomalie plus flagrante, une condition plus profondément inacceptable, que celle qui imposerait au gouvernement danois l'obligation de supprimer l'usage de la langue danoise dans l'instruction primaire et obligatoire ainsi que dans le service principal des églises, dans des villes qui lui auraient été rétrocédées précisément à cause de la nationalité de leurs habitants? Je peux jusqu'à un certain point m'expliquer les scrupules du gouvernement prussien au sujet des intérêts du petit nombre d'Allemands qui habitent le Nordslesvig, bien que je ne les trouve ni justifiés par les circonstances ni conformes au but et à la base historique de ces négociations. Mais ce que je ne saurais comprendre et ce à quoi le gouvernement du Roi ne pourrait jamais souscrire, c'est qu'on veuille nous imposer une mesure qui aurait pour unique résultat d'assurer à la minorité allemande une domination permanente dans l'église, l'école et la commune, domination qu'elle exercerait au préjudice des intérêts les plus sacrés de la majorité danoise, et sous le protectorat d'un puissant gouvernement étranger dont elle serait autorisée à invoquer l'intervention chaque fois qu'elle se croirait froissée dans ses droits par les actes de son propre gouvernement.